

# Index 2021

## d'égalité professionnelle femmes-hommes

Le Club Med obtient, pour cette quatrième année de publication, un résultat global de 96/100, en progression de 4 points par rapport à l'année précédente.

Cette note globale très satisfaisante est le reflet de l'engagement du Club Med en matière d'égalité femmes-hommes et d'une culture promouvant la diversité comme source d'épanouissement et d'enrichissement des relations de travail.

L'index de l'égalité femmes-hommes fait partie des mesures adoptées dans la loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018.

Il doit permettre aux entreprises de mesurer leur situation sur le plan de l'égalité professionnelle, au travers de cinq indicateurs objectifs :

- écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, à statut et âge comparables ;
- écart en matière d'augmentations individuelles ;
- écart en matière de promotions entre les femmes et les hommes ;
- augmentations au retour de congé de maternité ;
- répartition sexuée des dix salariés ayant les plus hautes rémunérations.

Les entreprises doivent publier leur note chaque année, après mesure de ces cinq indicateurs légaux, selon la méthodologie de calcul fournie par le Gouvernement.

Dans le détail, pour l'édition 2022 de l'index égalité professionnelle portant sur l'année civile 2021, le Club Med obtient :

- Un score de 37/40 pour les « écarts de rémunération entre les femmes et les hommes », traduisant un écart de salaire de l'ensemble des effectifs de 2,8% entre la rémunération des hommes et des femmes en faveur des hommes.
- Un score maximum pour les indicateurs « écarts de répartition d'augmentations individuelles » et « écarts de répartition des promotions », traduisant une parfaite parité dans les bénéficiaires d'augmentation et de promotion des talents ;
- Un score de 10/10 pour l'indicateur « parité entre les femmes et les hommes parmi les dix plus hautes rémunérations ». En 2021, 4 femmes font partie des 10 plus hautes rémunérations ;

- L'indicateur concernant les augmentations au retour de congé maternité n'a pas pu être calculé cette année, puisqu'aucune augmentation individuelle des autres salariés n'a été attribuée au cours des congés maternité.

Convaincus que la mixité professionnelle est source de performance et de bien-être au travail, Club Med poursuit l'ensemble de ses actions au service d'une meilleure égalité professionnelle Femmes / Hommes.